

Les services autonomie à domicile



16 Le projet individualisé d'accompagnement : un outil pour guider la mise en œuvre de l'aide humaine à domicile

Public et prérequis

Personnels encadrants des services autonomie à domicile. Il est possible de venir en binôme avec un intervenant à domicile. Il est également recommandé d'être dans une réflexion sur la mise en place du PIA au sein de sa structure.

Formateur

Cécilia LORANT, Cheffe de projets et Responsable formation

Durée

2 jours (14 heures)

Lieu et dates

A définir

Nombre de participants maximum : 12

Coût intra : 2400 € TTC

Coût inter : 400 € TTC / participant

Contexte

La loi du 11 février 2005 place la personne en situation de handicap au cœur de son accompagnement. Le projet de vie de la personne doit donc être au centre des prestations délivrées par les services autonomie à domicile, en proposant une continuité des interventions et en adaptant leurs prestations aux spécificités des besoins de chaque personne accompagnée. Parallèlement à cela, la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale introduit la mise en œuvre d'un nouvel outil au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux : le projet individualisé d'aide et d'accompagnement. Toutefois, la mise en place d'un tel outil ne fait pas encore partie des pratiques habituelles des services d'aide à domicile, et c'est toute l'organisation du service qui est impactée.

Le but de cette formation est de pouvoir transmettre aux personnels encadrants des services d'aide et de soin à domicile une connaissance du cadre réglementaire sur le projet individualisé d'accompagnement et surtout une méthodologie de construction et de mise en œuvre du PIA au sein de leur structure.

Les services autonomie à domicile



Objectifs

- Connaître le cadre juridique et les principes du projet individualisé d'accompagnement
- Comprendre et s'appropriier les enjeux et les modalités du PIA
- Etre en capacité de construire, de mettre en œuvre et de réaliser le suivi des projets

Contenu et méthodes pédagogiques

- Présentation du cadre réglementaire sur le projet individualisé d'accompagnement
- Une démarche de co-construction : comprendre la place de chaque partie prenante dans la construction, la mise en oeuvre et le suivi du projet individualisé
- Description des 4 étapes de la démarche : évaluation des besoins, co-construction, formalisation et mise en oeuvre du projet
- Le suivi des projets
- Exercices sur la définition des objectifs d'accompagnement
- Co-construction d'un modèle de PIA adapté à chaque structure
- Mises en situation sur une réunion de co-construction à partir de plusieurs cas pratiques et appropriation de l'outil

Modalités d'évaluation

L'évaluation se fera au long court avec la co-construction d'un modèle de PIA. Un quiz sera également proposé aux participants afin de valider les acquis de la formation. Un tour de table sera ensuite effectué afin de mettre en commun les réponses de chacun.